

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0788 du 01/07/2021

Délégation de signature du 1^{er} juillet 2021

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION NATIONALE DES VERIFICATIONS DE SITUATIONS FISCALES

Direction Nationale des Vérifications de Situations Fiscales

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de ressources humaines et budgétaires.

Date d'application : 01/07/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-21-0701 du 03/05/2021

L'administrateur général des Finances publiques, chargé de la Direction Nationale des Vérifications de Situations Fiscales ;

Vu le décret n° 2009-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 26 mars 1983 portant création d'un Service à compétence nationale dénommé Direction nationale des vérifications de situations fiscales ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2004 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'un ordonnateur secondaire à compétence nationale au service direction nationale des vérifications de situations fiscales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Luc BARÇON-MAURIN, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur de la direction nationale des vérifications de situations fiscales ;

Vu la convention de délégation de gestion du 27 décembre 2010 modifiée par avenant du 04/09/2017 entre la direction nationale des vérifications de situations fiscales (DNVSF) et le service d'appui aux ressources humaines (SARH) qui se substitue à la direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG)

Vu la convention de délégation de gestion du 8 février 2018 entre la direction nationale des vérifications de situations fiscales (DNVSF) et la direction départementale des Finances publiques du Puy-de-Dôme

Décide :

Article 1^{er}

Délégation générale de signature organisant la continuité de service en cas d'absence du directeur de la direction nationale de vérifications de situations fiscales est donnée à :

- Mme Chantal THIBAUT, administratrice des Finances publiques, responsable du Pôle transverse et contentieux ;
- M. Frédéric HIMPENS, administrateur des Finances publiques, responsable du Pôle juridique et fiscal ;
- Mme Céline MARTIN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la 1^{ère} Division Ressources Humaines et Budgétaires ;

à effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de :

1° signer, seuls, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part ;

2° recevoir les crédits des programmes 156 (BOP Central DGFIP- UO CFIP) ; 723 (BOP MBCPRE-UO DVNSF) et 218.

Article 2

Délégation de signature en matière de dépenses, de recettes et de marchés publics est donnée à :

- Mme Chantal THIBAUT, administratrice des Finances publiques, pour signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire de la direction nationale des vérifications de situations fiscales ainsi qu'en matière de marchés publics ;
- M. Frédéric HIMPENS, administrateur des Finances publiques, pour signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire de la direction nationale des vérifications de situations fiscales ainsi qu'en matière de marchés publics ;
- Mme Céline MARTIN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, pour signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire de la direction nationale des vérifications de situations fiscales ainsi qu'en matière de marchés publics ;
- Mme Marie-Pierre ANGELETTI, inspectrice des Finances publiques, pour signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire de la direction nationale des vérifications de situations fiscales, à hauteur de 15 000 € HT.

Par ailleurs, les porteurs de carte ci-après désignés effectuent les achats dans le cadre du circuit interne de décision retenu respectivement au siège de la direction :

- M. Philippe DIVERRES, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Laure LE PICHON, agente administrative principale des Finances publiques ;
- M. Loïc POINSIGNON, agent administratif principal des Finances publiques ;
- Mme Amandine WAVELET, agente administrative principale des Finances publiques.

Article 3

Délégation de signature en matière d'opérations d'inventaire :

Délégation de signature pour signer dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière est donnée à :

- Mme Chantal THIBAUT, administratrice des Finances publiques ;
- M. Frédéric HIMPENS, administrateur des Finances publiques ;
- Mme Céline MARTIN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques ;
- Mme Marie-Pierre ANGELETTI, inspectrice des Finances publiques.

Article 4

Délégation de signature à l'effet de valider, de façon électronique dans le progiciel comptable intégré Chorus pour les programmes budgétaires mentionnés à l'article I, est donnée à :

- Mme Céline MARTIN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques ;
- Mme Marie-Pierre ANGELETTI, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Laure LE PICHON, agente administrative principale des Finances publiques ;
- M. Loïc POINSIGNON, agent administratif principal des Finances publiques ;
- Mme Amandine WAVELET, agente administrative principale des Finances publiques.

Article 4A

Délégation de signature à l'effet de valider, les opérations de dépenses et de recettes traitées en mode facturier dans le progiciel Chorus Formulaire Communication, en tant qu'utilisateur gestionnaire, est donnée à :

- Mme Céline MARTIN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques ;
- Mme Marie-Pierre ANGELETTI, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Laure LE PICHON, agente administrative principale des Finances publiques ;
- M. Loïc POINSIGNON, agent administratif principal des Finances publiques ;
- Mme Amandine WAVELET, agente administrative principale des Finances publiques.

Article 4B

Délégation de signature en matière de dépenses et de recettes à l'effet d'émettre et de signer tout document, emportant ordre de payer ou de percevoir est donnée à :

- Mme Chantal THIBAUT, administratrice des Finances publiques ;
- Mme Céline MARTIN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques ;
- Mme Marie-Pierre ANGELETTI, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Laure LE PICHON, agente administrative principale des Finances publiques ;

- M. Loïc POINSIGNON, agent administratif principal des Finances publiques ;
- Mme Amandine WAVELET, agente administrative principale des Finances publiques.

Article 5

Délégation de signature en matière de gestion des ressources humaines à l'effet de signer les actes administratifs et comptables en matière de personnel ainsi que les états liquidatifs ou d'indemnités est donnée à :

- Mme Chantal THIBault, administratrice des Finances publiques ;
- M. Frédéric HIMPENS, administrateur des Finances publiques ;
- Mme Céline MARTIN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques ;
- Mme Claude BELGRAND, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Catherine LEROUX, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Mélanie GONZALVE, agente administrative principale des Finances publiques.

Article 6

Délégation de signature pour le rôle de contrôleur-valideur dans chorus DT est donnée à :

- Mme Céline MARTIN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques ;
- Mme Marie-Pierre ANGELETTI, inspectrice des Finances publiques ;
- M. Loïc POINSIGNON, agent administratif principal des Finances publiques ;
- Mme Amandine WAVELET, agente administrative principale des Finances publiques.

Article 7

La présente décision annule et remplace l'ensemble des précédentes décisions de délégations de signature.

Article 8

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES

JEAN-LUC BARÇON-MAURIN

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756